



ÉTUDIER

À MONTPELLIER,

NÎMES,

PERPIGNAN

**GUIDE
PRATIQUE**
POUR LES ÉTUDIANTS
INTERNATIONAUX



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

ÉDITION 2022

ÉTUDIER

À MONTPELLIER,

NÎMES,

PERPIGNAN



1 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	2
A. L'enseignement supérieur en France	2
B. L'enseignement supérieur à Montpellier, Nîmes et Perpignan	6
C. Les établissements et services de l'enseignement supérieur Montpellier, Nîmes et Perpignan	8
2 PARCOURS DE L'ÉTUDIANT	10
Le parrainage international	11
3 DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	
A. Avant de partir : obtenir une admission	12
B. A l'arrivée : obtenir un titre de séjour	14
4 INFOS PRATIQUES	17
A. Le logement	17
B. La santé	22
C. Le budget	24
D. La restauration	26
E. Les transports	26
F. La culture	27
G. Pièces à fournir	28
H. Glossaire	29
CONTACTS	10
Adresses utiles au sein de chaque université et établissement	

A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE :

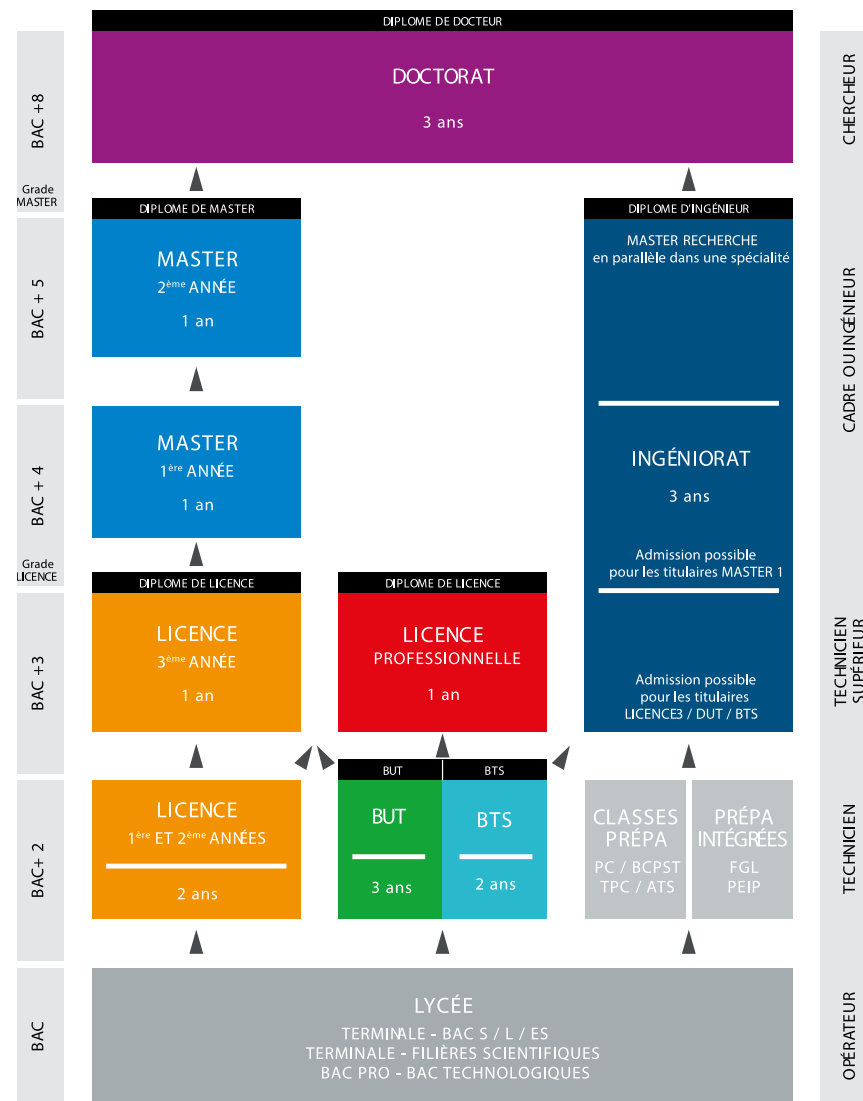
Les universités et les grandes écoles françaises organisent leurs études en 3, 5 et 8 ans, conférant les diplômes de licence (L), master (M), et doctorat (D).

Pour chaque diplôme, les enseignements sont découpés en semestres (un étudiant peut effectuer 2 semestres par année universitaire), correspondant chacun à 30 crédits, capitalisables et transférables en France et en Europe.



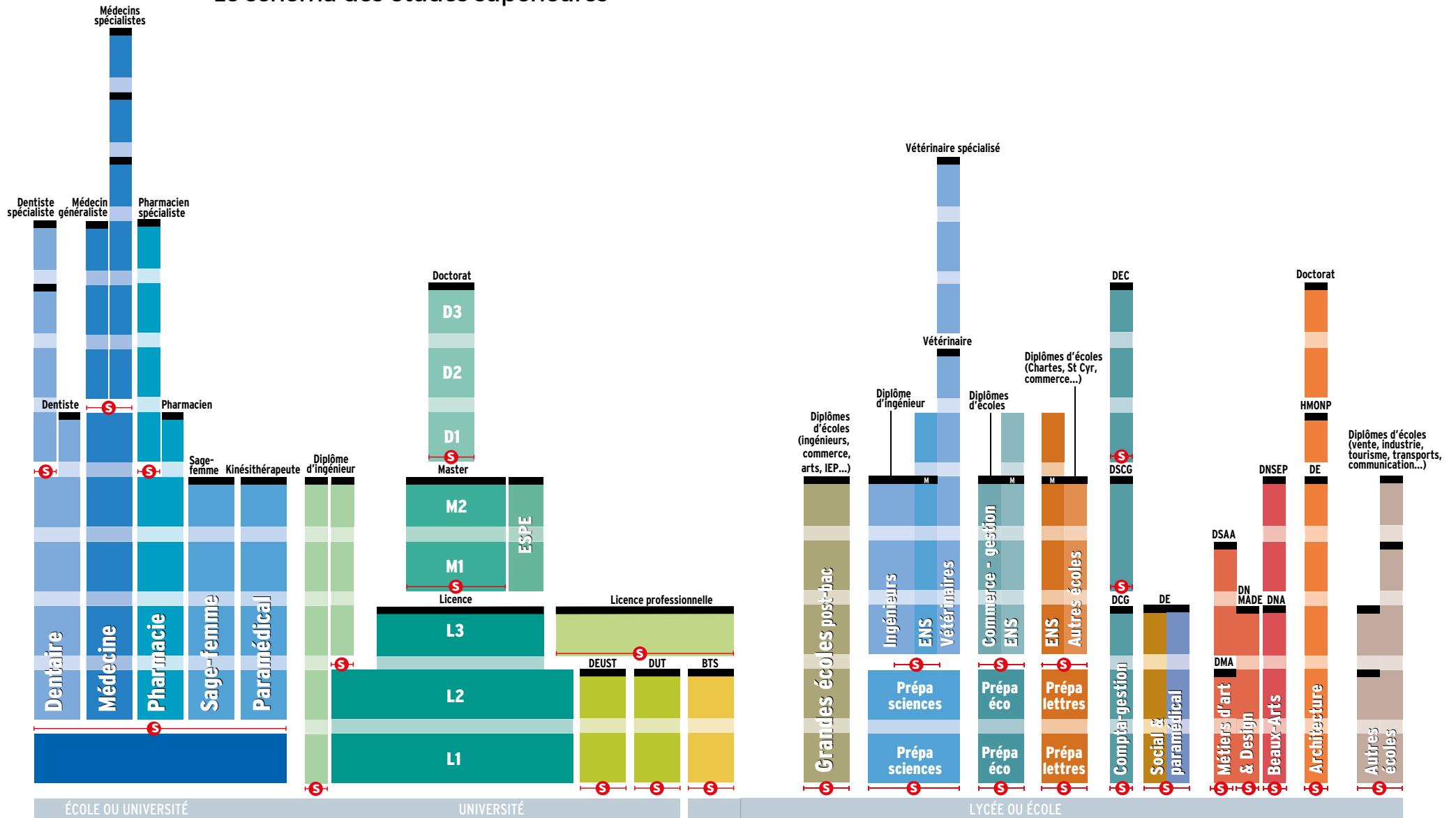
▲
Diplôme

Voie d'entrée
Diplôme obtenu



Le LMD, un cadre européen

Le schéma des études supérieures



■ Diplôme ou Diplôme d'État

Ⓢ Accès sélectif (concours à épreuves, sélection sur dossier)

Il existe des passerelles entre ces différentes filières par exemple de la L1 vers un BTS ou un DUT ; de la PACES vers la licence ; des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) vers la licence.

BTS : brevet de technicien supérieur

DCG : diplôme de comptabilité et de gestion

DE : diplôme d'État

DEC : diplôme d'expert-comptable

DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

DMA : diplôme des métiers d'art

DNA : diplôme national d'art

DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design

DNSEP : diplôme national supérieur d'expression plastique

DSAA : diplôme supérieur d'arts appliqués

DSCG : diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

DUT : diplôme universitaire de technologie

ENS : école normale supérieure

ESPE : école supérieure du professorat et de l'éducation

HMONP : habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre

en son nom propre

IEP : institut d'études politiques

L : licence

M : master

PASS : Parcours Accès Santé Spécifique

LAS : Licence Accès Santé

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À MONTPELLIER, NÎMES ET PERPIGNAN

Université de Montpellier

www.umontpellier.fr

8 Facultés

Droit et science politique
Économie
Éducation
Médecine
Odontologie
Pharmacie
Sciences
Sciences et techniques des
activités physiques et sportives
(STAPS)

7 Instituts

Institut d'administration des
entreprises (IAE)
Institut de préparation à
l'administration générale (IPAG)
Institut national supérieur du
professorat et de l'éducation
(INSPE)
Montpellier Management
IUT Béziers
IUT Montpellier-Sète
IUT Nîmes

2 Écoles

Observatoire de recherche
méditerranéen de
l'environnement (OREME)
Polytech Montpellier

1 Établissement composante

École Nationale Supérieure de
Chimie de Montpellier (ENSCM)

Université Paul-Valéry Montpellier 3

www.univ-montp3.fr

Lettres, Arts, Philosophie,
Psychanalyse
Langues et Cultures Étrangères
et Régionales (LLCER) et Langues
Étrangères Appliquées (LEA)
Sciences humaines et sciences
de l'environnement
Sciences Économiques,
Juridiques, Sociales et de Gestion
Sciences du sujet et de la
société (Sociologie, Ethnologie,
Psychologie et Sciences sanitaires
et sociales)
Éducation et Sciences
pour les Langues Lettres Art
Sciences Humaines et Sociales
(LLASHS)
Institut des Technosciences
de l'Information et de
la Communication (ITIC)
(Information-communication et
Sciences du langage)
Institut universitaire
d'Enseignement du Français
langue Étrangère (IEFE)

Université de Nîmes

www.unimes.fr

Anglais
Design
Sciences de la Vie
Droit
Administration Économique et
Sociale
Espagnol
Histoire et patrimoine
Lettres Modernes Appliquées
Mathématiques
Psychologie
Sciences et Techniques des
Activités Physiques et Sportives
(STAPS)

Université de Perpignan Via Domitia

www.univ-perp.fr

Arts, Lettres et Langues
Sciences Juridiques et
Économiques
Sciences Humaines et Sociales
Sciences de l'Éducation
Tourisme et Hôtellerie
Internationale
Sciences, Technologies
et Santé
Sciences et Techniques des
Activités Physiques et Sportives
(STAPS)
Institut Universitaire
Technologique (IUT)
de Perpignan
Institut d'Administration
des Entreprises (IAE)
Institut Franco-Catalan
Transfrontalier (IFCT)
Centre Universitaire d'Études
Françaises (CUEF)
École d'ingénieurs Sup'EnR

Institut Agro Montpellier

www.institut-agro-montpellier.fr/

Thématiques principales : agriculture,
alimentation, environnement
Département Biologie et écologie (BE)
Département Milieux, productions,
ressources, environnement (MPRS)
Département Sciences des agro-biopro-
cédés (SABP)
Département sciences économiques
sociales et de gestion (SESG)
Institut des hautes études de la vigne et
du vin (IHEV)
Institut des régions chaudes (IRC)
Institut d'éducation à l'agro-environne-
ment de Florac (IEAE)
L'Institut Agro Fondation
Chaire UNESCO "Alimentations du
Monde"
4 Chaires d'entreprises : AgroTIC/ Agro
SYS/ Vigne et Vin/ Eau, Agriculture et
Changement Climatique
Chaire industrielle ELSA-PACT
Domaine du Chapitre et Mas numérique
(Villeneuve-lès-Maguelone)
Domaine et Centre de Formation du
Merle (Salon-de-Provence)
Cellule d'accueil des étudiant de l'Insti-
tut Agro Montpellier

C LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À MONTPELLIER, NÎMES ET PERPIGNAN



► POLITIQUE DE SITE

- Université de Montpellier
- Université Paul-Valéry Montpellier 3
- Université de Nîmes
- Université de Perpignan - Via Domitia



► CROUS DE MONTPELLIER-OCCITANIE

Tous les services au cœur de la vie étudiante

www.crous-montpellier.fr

- Bourses et aides financières
- Social et accompagnement
- Se loger
- Se restaurer
- Sortir, bouger, créer
- Études internationales

» Carte multi-services

(carte étudiante, porte-monnaie électronique)

www.izly.fr



» Portail Cales-LR* (catalogue en ligne de l'enseignement supérieur de la Région Languedoc-Roussillon) :

www.formations-lr.fr

» Espace Numérique de Travail (ENT*) :

L'ENT est un portail de services en ligne offrant un point d'accès unique où l'étudiant peut trouver les informations, outils et services numériques en rapport avec ses études. L'étudiant se connecte en se rendant sur une page web spécifique accessible à partir du site de son université, sur laquelle il entre son nom et son mot de passe. Il accède ainsi à des services personnalisés en rapport avec sa formation.

» Bibliothèque interuniversitaire : www.biu-montpellier.fr

» Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) :

<https://sport-u-occitanie.com/>

https://www.unimes.fr/fr/vie-de-campus/sport_unimes.html

<https://www.univ-perp.fr/fr/menu/vie-etudiante/sport/>

<https://www.univ-montp3.fr/fr/node/85776>

» Maisons et bureaux des étudiants :

Il en existe au sein de chaque université, retrouver leurs coordonnées sur les sites internet des établissements concernés.



* cf. glossaire p. 29



SE FAIRE ACCOMPAGNER À SON ARRIVÉE À MONTPELLIER, NÎMES OU PERPIGNAN

Vous souhaitez être accueilli et accompagné dès votre arrivée ?

Le Crous de Montpellier-Occitanie et l'Accueil International Étudiants/Chercheurs (SAIEC) proposent le dispositif "parrainage international". Que vous veniez en mobilité individuelle ou en programme d'échange (p.12) vous pouvez bénéficier de ce dispositif !

Votre parrain, étudiant français ou étranger :

- Vous contactera par courriel avant votre arrivée
- Vous accueillera à la gare ou à l'aéroport
- Vous accompagnera jusqu'à votre lieu d'hébergement
- Vous aidera, si vous le souhaitez, dans vos démarches administratives

Inscription en tant que filleul :
www.parrainage-international.fr

* cf. glossaire p. 29

A OBTENIR UNE ADMISSION : FORMALITÉS À ACCOMPLIR AVANT DE PARTIR EN FRANCE

Pour venir étudier en France, les formalités à accomplir sont fixées au niveau national. Votre séjour doit se préparer bien à l'avance.



La compréhension de la langue française est indispensable. Les enseignements et les examens se déroulent en français pour la plupart. Se renseigner auprès de l'université de votre choix pour le niveau de langue exigé(et le justificatif correspondant à produire) + France Education International <https://www.france-education-international.fr/>

Si vous venez dans le cadre d'un **programme d'échange, comme par exemple** : ERASMUS+, PEE du BCI (Programme d'échange d'étudiants du Bureau de coopération interuniversitaire du Québec, ex-CREPUQ), vous devez vous renseigner auprès de votre université d'origine. C'est celle-ci qui fait la demande auprès de votre université d'accueil.

Si vous demandez une **inscription à titre individuel** : les procédures varient en fonction des pays (Union européenne ou hors Union européenne), du type d'établissement (Université, École, IUT...), de la filière de formation envisagée (langue, médecine...) et du niveau d'accès (Licence / Master / Doctorat).

L'essentiel des démarches de pré-admission consiste à effectuer une demande d'admission et à obtenir un visa.

1^{ÈRE} ANNÉE DE LICENCE ET LA PASS ET LAS



Attention : le calendrier de dépôt des dossiers doit être respecté

Pour s'inscrire en Licence 1^{ère} année, 2 possibilités :

Si vous résidez à l'étranger

- Étudiants internationaux résidant dans un pays avec procédure CEF
Il existe une procédure obligatoire de demande d'admission préalable (DAP) en ligne sur le site du Centre pour les études en France (CEF) : www.campusfrance.org
Il s'agit d'une opération simple et rapide pour laquelle une participation financière vous sera demandée.
- Étudiants internationaux résidant dans un pays sans procédure CEF
Dans les pays où cette procédure n'existe pas, vous devez remplir un dossier de demande d'admission préalable (DAP) auprès du service culturel de l'Ambassade de France du pays de résidence (formulaire blanc).

- Si vous résidez en France : Il vous faut télécharger le dossier de demande d'admission sur le site du Ministère de l'Éducation nationale (formulaire vert).
- Sur internet, à l'adresse suivante : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24146/-dossier-vert-demande-d-admission-prealable-en-premiere-annee-de-licence.html
- Sur google : dossier vert.

▸ AUTRES ANNÉES D'ÉTUDES



Attention : le calendrier de dépôt des dossiers doit être respecté

Pour les autres années d'études (Licence 2^e année, Licence 3^e année, Licence professionnelle, Master 1^{ère} année, Master 2^e année, IUT et diplôme d'ingénieur), les résidents à l'étranger (hors Europe) doivent passer obligatoirement par la procédure Études en France. Si leur pays ne dispose pas de ce genre de dispositif, il convient de s'adresser directement aux établissements.

▸ CAS DES DOCTORANTS ET DES ÉTABLISSEMENTS À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE

La demande d'admission est à faire directement auprès de l'établissement concerné pour une inscription en :

- classe préparatoire aux grandes écoles,
- section de techniciens supérieurs (dans les lycées),
- troisième cycle à l'université (doctorat),
- ou dans tout autre établissement à caractère spécifique et/ou recrutement par voie de concours, jury d'admission ou sur titre.

▸ L'OBTENTION D'UN VISA

Votre admission au sein de l'établissement que vous avez choisi vous permettra de faire la demande d'un visa long séjour pour études.



B OBTENIR UN TITRE DE SÉJOUR : FORMALITÉS À ACCOMPLIR À L'ARRIVÉE EN FRANCE



Tout étranger âgé de plus de 18 ans, souhaitant séjourner en France plus de 3 mois, doit posséder un titre de séjour.

► VISA "D" LONG SÉJOUR ÉTUDIANT (CESED A R311-3 6°)

Vous avez obtenu un visa "D" long séjour étudiant pour la France auprès du consulat/ambassade de France dans votre pays. Ce visa porte la mention CESED A R311-3 6°.

» à votre arrivée en France

Dans les 3 mois suivant votre arrivée en France vous devez valider votre visa à l'adresse suivante : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Vous aurez besoin :

- d'une adresse mail valide
- des informations figurant sur votre visa
- de communiquer votre date d'entrée en France
- de votre adresse de résidence en France
- de votre carte de paiement pour payer en ligne le timbre fiscal obligatoire de 50 €



À la suite de la validation de votre visa de long séjour valant titre de séjour, vous bénéficiez d'un suivi médical préventif réalisé par le service de santé de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel vous vous êtes inscrit.



» Dans les 2 mois précédant sa date d'expiration, vous devez solliciter le renouvellement de votre VISA ou titre de séjour en ligne à l'adresse suivante :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Des services se tiennent à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches :



» à Montpellier

Service Accueil International Étudiants/Chercheurs (SAIEC)

Tél. : +33 (0)4 67 41 67 87 - Courriel : saiec@univ-montp3.fr

Toute l'année du lundi au vendredi de 9h à 16h, notre équipe d'étudiants français et étrangers polyglottes vous reçoit sur rendez-vous : www.saiec.fr

Un espace numérique dédié pour vos démarches en ligne : Titre de séjour, CPAM, CAF, logement, etc. Information et orientation par téléphone et mail

E- International Welcome Solution – SAIEC : Votre assistant virtuel personnalisé :

Toutes les étapes à suivre avant et après votre arrivée en France en quelques clics ! Choisissez votre avatar et laissez-vous guider.

» à Nîmes

L'accueil Préfecture du Gard - Bureau de l'Immigration et de l'Intégration

10 avenue Feuchères - 30045 Nîmes Cedex 9

www.gard.gouv.fr

Permanence téléphonique du lundi au vendredi 14h-16h : +33 (0)4 66 87 59 60

Dépôt de dossier sur rendez-vous par courriel : pref-etrangers-rdv@gard.gouv.fr

» à Perpignan

International Welcome Desk (IWD)

Tél : +33 (0) 4 30 19 81 29 - Courriel : welcomedesk@univ-perp.fr

52 avenue Paul Alduy - Bâtiment A - 66860 Perpignan (Bus lignes A, C ou 13 - Arrêt Campus)

Ouvert tous les jours de 9h-12h30 et 13h30-17h de septembre à mi-novembre. Puis le reste de l'année de 09h à 12h30 les mardis, mercredis et jeudis.

Information et orientation par téléphone, courriel ou en présentiel.

Accompagnement individualisé aux démarches administratives en ligne (Titre de séjour, CPAM, CAF, ..) sur rendez-vous : <https://welcome.univ-perp.fr>

3 DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

▸ AUTRES VISAS LONG SÉJOUR

Vous avez obtenu un autre type de VISA long séjour étudiant (ressortissant algérien, mineur scolarisé) : vous devez faire une demande de titre de séjour en ligne sur le site dédié de l'administration française : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>



Je demande ou renouvelle
un titre de séjour

▸ INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le titre de séjour autorise l'étudiant international à travailler jusqu'à 60% de la durée annuelle légale de travail (soit 964 heures par an).

▸ Visa touristique type "C" (court séjour) :

Cette catégorie de visa s'adresse à tout ressortissant étranger désireux d'entrer dans l'espace Schengen dans le cadre d'un voyage touristique ou pour participer à des conférences ou autres manifestations. Il ne permet pas de solliciter un titre de séjour.

▸ ÉTUDIANTS EUROPÉENS

Les étudiants européens sont dispensés de demande de titre de séjour.



4 INFOS PRATIQUES

A LOGEMENT :

Se loger à Montpellier, Nîmes ou Perpignan n'est pas simple ! Il faut être organisé et disposer des moyens financiers rappelés p.24. Il faut également disposer d'une somme d'argent suffisante pour s'héberger temporairement au début et payer les frais inhérents à toute recherche de logement (dépôt de garantie, frais d'agence, caution, etc. cf. p.21).

▸ OFFRE PUBLIQUE : CROUS DE MONTPELLIER-OCCITANIE

Le Crous propose des hébergements en cités ou en résidences universitaires (visite virtuelle sur www.crous-montpellier.fr > logement > nos cités/résidences universitaires).

Le loyer d'une chambre en cité varie de 176 € à 255 € selon le niveau de confort. Le loyer d'un logement en résidence est de minimum 310 € mensuel selon la surface.

1. Critères d'admission

Seuls les étudiants qui répondent aux critères suivants se verront attribuer un logement en cité universitaire :

- être inscrit dans un niveau d'études au moins équivalent à une 1ère année de master, ou au sein des établissements suivants : Grande École, classe préparatoire, IUT, Section de Technicien Supérieur (en dehors des établissements privés).

Les étudiants individuels devront joindre à leur dossier d'admission, la caution solidaire d'une personne physique résidant en France. Si l'étudiant n'a pas de garant domicilié en France le dispositif Visale permet de fournir une caution locative et le financement du dépôt de garantie : www.visale.fr

2. Modalités de dépôt de la demande

Pour faire une demande de logement il faut au préalable ouvrir un compte sur : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Vous pouvez ensuite faire une demande de logement Crous dès le 20 juillet sur : <https://trouverunlogement.lescrous.fr>

3. Le dossier d'admission

Vous devez envoyer votre dossier d'admission dans un délai de 7 jours après sa réception avec les justificatifs nécessaires à l'admission :

- photocopie du passeport dans son intégralité
- photocopie du dernier diplôme obtenu
- photocopie du dernier certificat de scolarité (à défaut, justificatif de pré-inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France)
- adresse mail obligatoire (qui devra être valide toute l'année universitaire) après étude de votre dossier et en fonction des critères d'admission.

L'admission est faite pour une année universitaire et en fonction des places disponibles.

Si une proposition vous est faite par le Crous :

- À réception du mail de décision, vous disposez de **48h** pour vous acquitter en ligne de votre réservation. Conservez le ticket de paiement qui vous sera demandé lors de la signature de votre bail au service accueil international.
- fournir un engagement de caution d'une personne domiciliée en France ou le visa certifié délivré par la garantie Visale.

Pour tout renseignement consulter [www.crous-montpellier.fr / logement / Aides au logement](http://www.crous-montpellier.fr/logement/Aides%20au%20logement)

Accueil général du Crous de Montpellier-Occitanie

Adresse : 2 rue Monteil - CS 85053 - 34093 Montpellier cedex 5 (Tramway ligne 1, arrêt Boutonnet)

Ouvert : tous les jours de 9h00 à 16h00

Les demandes sont étudiées en fonction du niveau d'études et de la date de dépôt ainsi que des places disponibles. Même si vous remplissez ces conditions, le Crous ne peut vous garantir l'obtention d'un logement en raison du nombre limité de logements.



SE LOGER DANS LE PRIVÉ

Les sites internet du Crous de Montpellier-Occitanie et du CRIJ* Languedoc-Roussillon

Montpellier

Retrouvez des offres de logement chez des particuliers (sans frais d'agence) sur :

www.lokaviz.fr

www.logement.informationjeunesselr.fr

(vous pouvez également y télécharger un guide du logement très complet)

Le Phare

Montpellier-Nîmes-Perpignan

Le Phare est un point d'accueil pour les étudiants internationaux en recherche de logement. Des étudiants polyglottes accompagnent les étudiants dans leur recherche auprès des particuliers.

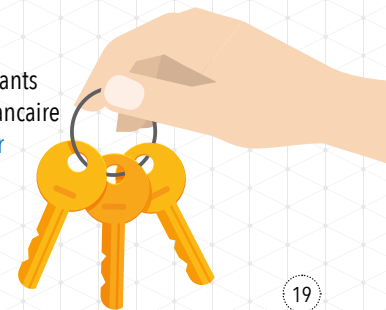
Ouvert de septembre à fin octobre du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Adresse : SAIEC - 8 rue de l'école Normale - CS 78290 - 34197 Montpellier cedex 5 (tram ligne 1, arrêt Philippidès) - Email : phare@crous-montpellier.fr

Des aides pour vous aider à vous installer

Visale

Visale est un dispositif d'Action Logement qui permet aux étudiants disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire d'accéder à un logement. Faites votre demande sur www.visale.fr



› L'ESPACE LOGEMENT ÉTUDIANT

- **Montpellier**
Cet espace d'information vous permettra d'effectuer des recherches de logement et d'effectuer sur place les démarches administratives liées à votre installation.
Espace Logement Étudiant
D'août à octobre au Corum - Salon du Belvédère - Esplanade Ch. de Gaulle - Montpellier
www.espace-etudiant.com
- **Nîmes**
<https://unimes.immojeune.com/>
- **Perpignan**
www.bijperpignan66.fr

› HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

» Auberge de jeunesse

- **Montpellier**
Prix de la nuit : 21,50 € (petit déjeuner compris)
Réservation possible depuis l'étranger.
Adresse : Impasse de la Petite Corratierie - 34000 Montpellier
Tél. +33 (0)4 67 60 32 22 - Fax : +33 (0)4 67 60 32 30
www.fuaj.org/Montpellier
- **Nîmes**
Adresse : 257 chemin de l'auberge de jeunesse - 30900 Nîmes
Tél. +33 (0)4 66 68 03 20
- **Perpignan**
Adresse : Allée Marc Pierre, Parc de la Pépinière 66000 Perpignan
Tél. +33 (0)4 68 34 63 32 - Fax +33 (0)4 68 51 16 02
www.hifrance.org



› DÉPÔT DE GARANTIE ET CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

» Dépôt de garantie

Lors de la signature de votre bail, vous devrez verser un dépôt de garantie. Cette somme sert à couvrir les éventuels manquements du locataire à ses obligations (frais de réparation ou de remise en état, etc.). Le dépôt de garantie ne peut excéder un mois de loyer sans les charges et doit être restitué dans un délai de deux mois à compter de la remise des clefs (pour les locations vides).

» Cautionnement solidaire

Pour obtenir un logement, vous devrez également fournir un cautionnement solidaire, c'est un acte renseigné par une personne qui réside et travaille en France. Cette personne se porte garante pour vous en s'engageant à régler les loyers que vous n'auriez éventuellement pas payés.



Si vous avancez des loyers pour plusieurs mois, demandez IMPÉRATIVEMENT un reçu au propriétaire de votre logement.

› AIDES AU LOGEMENT

Les APL (Aides Personnalisées au Logement) ou ALS (Allocations de Logement à caractère Social) sont des aides financières au logement versées par la Caisse d'Allocations Familiales. La demande de dossier s'effectue par saisie informatique,

Montpellier : www.montpellier.caf.fr

Nîmes : www.caf.fr

Perpignan : www.caf.fr

› ASSURANCE HABITATION

Une assurance multirisques habitation est obligatoire pour les locations de logements vides et fortement conseillée pour les logements meublés. Cette assurance vous permet de vous garantir contre les risques d'incendie, dégâts des eaux, explosions, responsabilités, vols, etc.

À côté des organismes d'assurances classiques (assureurs et mutuelles), certaines banques proposent des formules avec des tarifs adaptés aux ressources des étudiants.

B LA SANTÉ

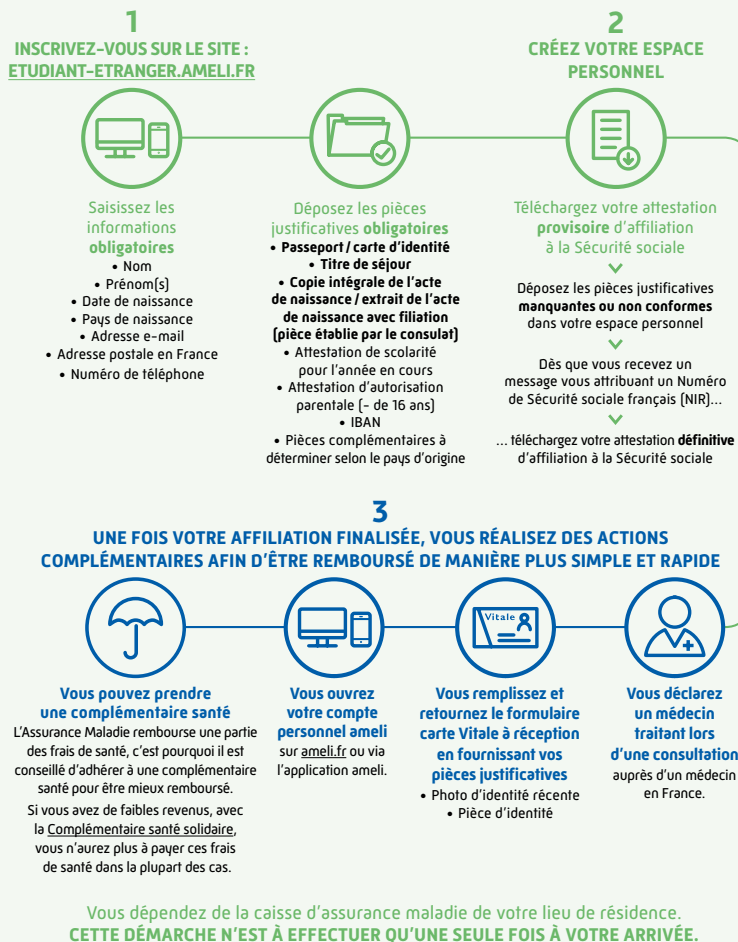
► AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE

www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html

SPÉCIAL ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

VOUS DÉMARREZ VOS ÉTUDES EN FRANCE

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, vous devez vous inscrire sur le site etudiant-etrange.ameli.fr afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études :



► LE CENTRE DE SOINS UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER

Le Centre de Soins propose à tous les étudiants de Montpellier une prise en charge et un parcours de soins adapté à leurs besoins. Prise en charge à 100 % sans avance de frais sur présentation de la carte étudiante, de la carte vitale et de l'attestation de mutuelle complémentaire. www.csu-montpellier.fr

Centre de Soins Universitaire de Montpellier

8 rue de l'École Normale - 34090 Montpellier - +33 (0)4 11 28 19 79

► MÉDECINE PRÉVENTIVE

Des équipes de médecins, d'infirmières et d'assistantes sociales sont réparties dans les universités. Adressez-vous à votre université pour pouvoir les rencontrer.

Médecine préventive Université de Nîmes : ssu@unimes.fr Site web : <https://sante.unimes.fr/>

► HANDICAP

Il existe des dispositifs d'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur de Montpellier, Nîmes et Perpignan. N'hésitez pas à contacter les personnes référentes, ou à vous rendre sur le site internet de chaque université pour de plus amples informations.

Université de Montpellier : handicap@umontpellier.fr

Université Paul Valéry Montpellier 3 : handi.etudes@univ-montp3.fr

Université de Nîmes : handicap@unimes.fr

Université de Perpignan Via Domitia : baeh@univ-perp.fr

L'institut Agro Montpellier : elisabeth.mutel@supagro.fr (campus de Montpellier) et david.kumurdjian@supagro.fr (campus de Florac)

Le Crous propose également une centaine de logements spécialement adaptés aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations :

www.crous-montpellier.fr > Action sociale - santé > handicap

Dans cette rubrique, les étudiants à mobilité réduite peuvent renseigner une fiche de "demande de logement adapté", qui leur permet de détailler les aménagements qui leur sont nécessaires. Le Crous pourra ainsi leur proposer le logement le plus adéquat. Les demandes peuvent être formulées tout au long de l'année.

► AIDE SOCIALE / SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Des assistants de service social du Crous de Montpellier-Occitanie reçoivent les étudiants au Crous et sur les sites universitaires. Accueil, soutien, information, activation d'aides financières, action de prévention, les assistants sociaux aident les étudiants en difficulté d'ordre psycho-social ou matériel.

Accueil général ouvert tous les jours de 9h00 à 16h00

Ou prendre rdv avec le service social : www.crous-montpellier.fr rubrique : [crous>comment nous contacter>demande un rdv via le formulaire](#)

Le Crous de Montpellier - Occitanie travaille en partenariat avec diverses structures afin de proposer aux étudiants des consultations psychologiques gratuites, sur les lieux de résidence Crous, au sein d'espaces d'accueil réservés ou en distanciel. Pour prendre rendez-vous : www.crous-montpellier.fr

C LE BUDGET

► OBLIGATION DE RESSOURCES

La loi française exige que l'étudiant international justifie de moyens suffisants d'existence soit 615 €/ par mois.

L'existence de ces ressources peut être prouvée par :

- Une attestation de bourse d'études,
- Un ordre de virement permanent de l'étranger (officialisé par le tampon de la banque),
- Des relevés bancaires des trois derniers mois faisant apparaître les virements mensuels (615 €/mois) ou une attestation de la banque chiffrée, tamponnée, signée et datée de moins de trois mois faisant apparaître un montant créditeur au moins égal à trois mois de ressources exigées.

Ces 615 € par mois sont un minimum. Le budget du premier mois vous demandera un effort financier allant jusqu'à 1800 € (dépôt de garantie, assurance, adhésion à une mutuelle, etc.).

L'inscription à l'université varie selon le niveau d'étude : 170 € pour les étudiants de licence, 243 € pour les étudiants de master, 380 € pour les étudiants en doctorat, 601 € pour les étudiants en école d'ingénieur (tarifs 2022/2023).

Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Depuis la rentrée 2018, chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir son attestation d'acquittement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) payable une seule fois quel que soit le nombre de formations suivies. Cette contribution est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Le montant de cette contribution s'élève à 95€ et doit être réglée avant l'inscription scolaire. Pour en savoir plus : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

► BUDGET MENSUEL

Ce budget mensuel approximatif vaut pour un étudiant célibataire ne logeant pas en cité universitaire, c'est-à-dire pour le plus grand nombre.



Loyer (charges comprises)	400 €
Alimentation	200 €
Transports	30 €
Fournitures universitaires	20 €
Internet	20 €
Téléphone portable	30 €
Total	700 €



► OUVRIR UN COMPTE EN BANQUE

Il est fortement conseillé de procéder à l'ouverture d'un compte bancaire, en particulier pour percevoir certaines aides qui sont versées par virement bancaire.

Liste des pièces requises :

- attestation d'hébergement (avec adresse exacte),
- certificat de scolarité,
- copie du passeport et du visa.

D LA RESTAURATION

Une offre de restauration variée et équilibrée à petit prix : 3,30 € le repas.

Implantés au cœur des lieux d'étude, les restaurants universitaires et les cafétérias du Crous proposent une offre de restauration rapide et économique, adaptée aux besoins des étudiants.

Détail des points de restauration sur www.crous-montpellier.fr



E LES TRANSPORTS

Sites de covoiturage : www.blablacar.fr - www.klaxit.fr

Train régional à 1€ : <https://www.ter.sncf.com/occitanie/offres/tarifs-occitanie/billets-1euro>

Bus régional à 1€ : <https://www.laregion.fr/Presentation-de-liO>

» Montpellier

Vélo, tram, bus, les Transports de l'Agglomération de Montpellier (TAM) vous proposent de nombreux forfaits et types d'abonnements pour vous déplacer. Retrouvez toutes les infos sur : www.tam-voyages.com

» Nîmes

A Nîmes, le service de bus urbain est fourni par TaNgo. Des bus et une ligne de trambus desservent la ville tous les jours jusqu'à 21h (le trambus jusqu'à minuit).

www.tangobus.fr

» Perpignan

La ville de Perpignan et son agglomération mettent à votre disposition différents modes de transport pour faciliter vos déplacements. Plus d'informations sur :

www.sankeo.com

F LA CULTURE

» YOOT : Ta billetterie étudiante aux tarifs ultra réduits

« La seule plateforme web qui te décolle de ton canapé »

YOOT Montpellier c'est :

- Une billetterie en ligne à tarifs ultra privilégiés, avec des places de spectacles, de concerts et de ciné
- Un bon librairie de 7€ offerts
- Une offre de sorties culturelles auprès de 40 partenaires, allant de la soirée électro à la danse contemporaine, du théâtre de boulevard au concert de métal, du cinéma d'auteur au one man show, de l'expo impressionniste à la performance arty.
- Une communauté pour connaître, découvrir, partager avis, bon plans et expériences
- Pour profiter pleinement de tous ces services, l'adhésion coûte seulement 9 € et elle est valable jusqu'au 31 août 2023

Renseignements : Crous de Montpellier-Occitanie

Tél. +33 (0)4 67 41 50 07 - florence.gilles@crous-montpellier.fr - www.yoot.fr

Suis nous sur nos réseaux sociaux  [yootmontpellier](https://www.instagram.com/yootmontpellier)  Yoot montpellier

» Le Campus Culture - Nîmes

Pour la somme de 7 €, les étudiants nîmois bénéficient à des tarifs très attractifs de places de concerts, de cinéma ou encore de théâtre, ou d'entrées dans les monuments et les nombreux musées de la Ville. Ils peuvent également acheter livres, disques ou films à des prix préférentiels.

Quelques exemples : 5 € la place pour le Théâtre de Nîmes, 4 € l'entrée au Forum du centre ville, 3,30 € la séance au Sémaphore...

Renseignements : service jeunesse de la ville de Nîmes (ORLOJ)

Tél. +33 (0)4 66 27 76 86 - <http://orloj.nimes.fr>

» Pass'culture - Perpignan

Pour la somme de 5 € pour les boursiers et 10 € pour les non boursiers, le Pass'Culture de Perpignan permet aux étudiants de pouvoir accéder à l'activité culturelle de Perpignan et sa région à des tarifs très avantageux. Le Pass'Culture propose les tarifs suivants : Cinéma Castillet : 3 €, Institut Jean Vigo : 3 €, Théâtre de l'Archipel : 5 €, Jazzèbre : de 2 à 15 €, USAP : 5 €, Festivals : - 50 %

Boutique officielle : Campus principal (à côté de la cafétéria l'Aquarium)

52 avenue Paul Alduy - 66860 Perpignan

Tél. +33 (0)4 68 66 17 93 - pass-culture@univ-perp.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 10h à 16h - <http://pass-culture.upvd.fr/>

G PIÈCES À FOURNIR POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

LOGEMENT

1. Cautionnement solidaire :

- Passeport
- Pièce d'identité du garant
- Les trois derniers bulletins de salaire et l'avis d'imposition du garant
- Un justificatif de domicile du garant (ex : facture électricité ou téléphone)
- Relevés d'identité bancaire (locataire et garant)

2. Attestation multirisques habitation

BANQUE

- Attestation de logement (quittance de loyer ou bail)
- Passeport avec visa

AIDE AU LOGEMENT (CAF)

- Dossier complété
- RIB
- Pour les non européens : acte de naissance apostillé

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Le passeport original ainsi que la photocopie du passeport portant mention du visa étudiant (Hors EEE) ou titre de séjour
- Le dossier d'inscription dûment complété
- La lettre ou mail d'acceptation de l'établissement d'enseignement supérieur d'accueil
- Un extrait d'acte de naissance original traduit en français et une photocopie
- Si accès en L1 : original du diplôme permettant l'accès à l'Université dans votre pays accompagné d'une traduction par un service consulaire ou par un traducteur assermenté et une photocopie.
- Pour tous les autres niveaux d'études : en plus du bac, présenter l'original du diplôme permettant l'accès par équivalence avec la traduction officielle et une photocopie

NB : N'oubliez pas de vous munir de plusieurs originaux et photocopies de chacun de ces documents et de plusieurs photos d'identité.

H GLOSSAIRE

BAC : Baccalauréat

BDE : Bureau des Étudiants

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CMU : Couverture Maladie Universelle

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse

Crous : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

ENT : Espace Numérique de Travail

MDE : Maison des Étudiants

PHARE : Point Hébergement Accueil et Recherche de logement pour les Étudiants Internationaux

RIB : Relevé d'Identité Bancaire

SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence

UFR : Unité de Formation et de Recherche

≡ Abréviations

BU : Bibliothèque Universitaire

Cafèt' : Cafétéria

Cité U : Cité Universitaire

Coloc' : Colocation

Fac : Faculté = UFR = Unité de Formation et de Recherche

RU ou resto'U : Restaurant Universitaire

Tram' : Tramway

RDV : Rendez-vous





CONTACTS



CROUS DE MONTPELLIER-OCCITANIE

Accueil général - 2 rue Monteil - CS 85053 - 34033 Montpellier

www.crous-montpellier.fr

Rubrique crous>comment nous contacter



UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

Direction des relations internationales et de la francophonie

Bâtiment I - Eugène Ionesco - Route de Mende - 34199 Montpellier cedex 5

Tél. + 33 (0)4 67 14 55 99 - international@univ-montp3.fr - www.univ-montp3.fr



Service Accueil
International
Étudiants - Chercheurs

SERVICE ACCUEIL INTERNATIONAL ÉTUDIANTS/CHERCHEURS

Université Paul Valéry Montpellier 3

8, Rue de l'Ecole Normale - CS 78290 - 34197 Montpellier Cedex 5

Tél. : +33 (0)4 67 41 67 87 - Courriel: saiec@univ-montp3.fr - www.saiec.fr

www.parrainage-international.fr / www.euraxess-lr.fr



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Direction des Relations Internationales - Service Mobilité

163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier

Tél. + 33 (0)4 34 43 23 28 - mobility@umontpellier.fr - www.umontpellier.fr



UNIVERSITÉ DE NÎMES

Service des Relations Internationales

Rue du Dr. Georges Salan - CS 13019 - 30021 Nîmes cedex

Tél. +33 (0)4 66 36 45 83 - international@unimes.fr - www.unimes.fr



UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Service des Relations Internationales

52 avenue Paul Alduy - Bât. A RDC - 66860 Perpignan

Tél. +33 (0)4 68 66 22 18 - sec-suri@univ-perp.fr - www.univ-perp.fr



L'INSTITUT AGRO MONTPELLIER

Service des relations internationales et des langues (SRIL)

2 place Pierre Viala - 34060 Montpellier cedex 2 - Tél. +33 (0)4 67 61 70 27 - direction-sril@supagro.fr

Service Scolarité - Accueil des étudiants internationaux - Institut des Régions Chaudes

1101 Avenue Agropolis - 34090 Montpellier - Tel. +33(0)4 67 61 70 28 - gisele.andre@supagro.fr

www.institut-agro-montpellier.fr



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE MONTPELLIER

Service de la vie étudiante

240 avenue du Professeur Emile Jeanbrau - 34090 Montpellier

Tél. +33 (0)4 67 14 43 24 - international@enscm.fr - www.enscm.fr